

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 7 août 2017, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Ginette Breault	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 7 août 2017

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h31.

17 08 099

2. Adoption de l'ordre du jour du 7 août 2017

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 7 août 2017, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Tournoi annuel du maire de Waterville
 - 6.1.2. Fondation québécoise du cancer
 - 6.1.3. FQM – Rencontre avec le président
 - 6.1.4. Consultation régionale – Une politique alimentaire pour le Canada
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Projet de mise en valeur des paysages – MRC de Coaticook
 - 7.1.2. Renouvellement des politiques MADA – MRC de Coaticook
 - 7.1.3. Projet ascenseur : Finition de la cage d'ascenseur
 - 7.1.4. ADMQ – Colloque de zone
 - 7.1.5. Recommandation du Comité consultatif en urbanisme
 - 7.1.6. Nomination du suppléant à la MRC de Coaticook
 - 7.2. **Règlement**
 - 7.2.1. Avis de motion – Règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»
 - 7.2.2. Adoption du projet de règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

- 8. Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers
- 9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
- 10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
- 11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 11.2. Formation : ADMQ – Activité de perfectionnement sur les élections
- 12. Trésorerie**
 - 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
 - 12.2. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 13 Divers**
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

17 08 100

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

À la demande de Monsieur Michel Hébert, nouveau membre du Comité forêt de la Municipalité, Monsieur le maire fait un bref survol des activités de celui-ci.

17 08 101

6.1.1. Tournoi annuel du maire de Waterville

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription de Monsieur le Maire Johnny Pizar à cette activité, qui aura lieu le jeudi 24 août 2017 au Club de golf de Waterville, au coût de 120\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

17 08 102

6.1.2. Fondation québécoise du cancer

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité verse la somme de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.3. FQM – Rencontre avec le président

L'information est déposée aux membres du conseil municipal.

6.1.4. Consultation régionale – Une politique alimentaire pour le Canada

L'information est déposée aux membres du conseil municipal.

17 08 103

7.1.1. Projet de mise en valeur des paysages – MRC de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite réaliser une démarche régionale de mise en valeur des paysages ;

ATTENDU que l'objectif de la démarche proposée est de développer un concept de mise en valeur des éléments culturels situés le long des corridors récréotouristiques régionaux identifiés au Schéma d'aménagement et de développement ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde son soutien à la MRC de Coaticook quant à la réalisation de la démarche régionale de mise en valeur des paysages.

Que le conseil municipal nomme le conseiller Ziv Przytyk, responsable du dossier.

Adoptée à l'unanimité

17 08 104

7.1.2. Renouvellement des politiques MADA – MRC de Coaticook

ATTENDU que la politique MADA de la Municipalité de Barnston-Ouest vient à échéance le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que le conseil municipal désire procéder au renouvellement de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a demandée aux municipalités membres leur intérêt quant au renouvellement de leur politique MADA ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook propose de déposer une demande collective pour les municipalités participantes pour le 22 septembre 2017 ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau, et il est résolu ;**

Que le conseil municipal confirme sa volonté d'aller de l'avant avec le renouvellement de la démarche MADA.

Que le conseil municipal confirme sa volonté qu'une demande collective soit déposée et que la démarche soit sous la coordination de la MRC de Coaticook.

Que le conseil municipal désigne, la conseillère Julie Grenier, élue responsable des dossiers Aînés pour la municipalité.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

17 08 105

7.1.3. Projet ascenseur : Finition de la cage d'ascenseur

ATTENDU que les travaux de construction et d'installation de l'ascenseur au Centre Communautaire sont terminés ;

ATTENDU qu'afin d'harmoniser la cage d'ascenseur de l'étage à l'ensemble de la pièce ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie le contrat de finition des quatre (4) murs entourant la cage d'ascenseur de l'étage au Centre Communautaire, à l'entreprise Constructions Jacques Audet Inc. pour un montant de 1 735\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

17 08 106

7.1.4. ADMQ – Colloque de zone

ATTENDU que la directrice générale a reçu, en date du 24 juillet 2017, une invitation à participer au Colloque de la Zone Estrie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Scotstown le 14 septembre 2017 ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la directrice générale s'inscrive au Colloque de la Zone Estrie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra le 14 septembre 2017 à Scotstown.

Que le conseil municipal autorise le paiement de l'inscription de la directrice générale au coût de 90\$ ainsi que le remboursement des frais de déplacement qui lui sont rattachés.

Adoptée à l'unanimité

17 08 107

7.1.5. Recommandation du Comité consultatif en urbanisme

ATTENDU que Monsieur Guy Provencher, de la compagnie 3089-7128 Québec Inc., a déposé à l'officier municipal en bâtiment et environnement, une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), en date du 27 juillet 2017 ;

ATTENDU que le Comité consultatif en urbanisme (CCU) a analysé la demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Guy Provencher ;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande d'autorisation à la CPTAQ ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que le conseil municipal entérine la recommandation du CCU quant à la demande présentée.

Adoptée à l'unanimité

17 08 108

7.1.6. Nomination du suppléant à la MRC de Coaticook

ATTENDU que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de substitut du maire pour siéger à la MRC ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu;**

De désigner la conseillère Julie Grenier à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.

Adoptée à l'unanimité

17 08 109

7.2.1. Avis de motion – Règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

Avis de motion est donnée, par la conseillère Ginette Breault, que lors d'une prochaine séance, soit adopté un projet de règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « A », « Ar », « F », « R » et « Rr ».

17 08 110

7.2.2. Adoption du projet de règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

Les conseillers Ziv Przytyk et Normand Vigneau émettent des réserves quant à l'adoption de ce règlement.

Considérant que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 225(2012) afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « A », « Ar », « F », « R » et « Rr »;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 août 2017;

En conséquence,

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'adopter le présent projet de règlement numéro 259-2017, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 259-2017 et s'intitule « *règlement modifiant le règlement de zonage numéro 225(2012) afin d'autoriser l'épandage*

de MRF dans les zones de type « A », « Ar », « F », « R » et « Rr ».

Article 3

Le règlement de zonage est modifié à l'article 27.1 *Affectation où l'épandage et le stockage temporaire de MRF sont permis* comme suit :

«L'épandage et le stockage temporaire de matières résiduelles fertilisantes (M.R.F) sont permis à l'intérieur des zones de type « A », « Ar », « F », « R » et « Rr ».»

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de juillet 2017.

10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal pour le mois de juillet 2017.

11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de juillet 2017.

17 08 111

11.2. Formation : ADMQ – Activité de perfectionnement sur les élections

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la directrice générale, secrétaire-trésorière s'inscrive à l'activité de perfectionnement sur les élections offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra à Sherbrooke le mercredi 30 août 2017.

Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement qui lui sont rattachés.

Adoptée à l'unanimité

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 4 juillet 2017 – 17-07-095	115 982.47\$
B) Dépenses incompressibles – juillet 2017	41 293.61\$
C) Salaires juillet 2017	8 425.19\$
D) Comptes à payer au 7 août 2017	102 034.60\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 151 753.40\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

12.2. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

L'information est déposée aux membres du conseil.

15. Levée de la séance ordinaire du 7 août 2017

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h02.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.